

ANNEXE N° 6
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & L'ASSOCIATION POMPIER RAID AVENTURE
ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière au titre de l'Année 2023 à l'Association Pompier Raid Aventure de **DIX MILLE EUROS (10 000 €)** suite au dossier de demande de financement du 28 Avril 2023 pour faire participer 3 enfants à mobilité réduite au Grand Trail de la Vallée draa dans le désert Marocain

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 31 Mai 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Lu et approuvé

M. Marc SAUVAT
Président

Pour l'ASSOCIATION POMPIER RAID AVENTURE

Lu et approuvé

M. Jérôme TRAVERS
Président



